
PASTORALE DES DROITS HUMAINS (2)



Désireux de vous faire part de ce que j'ai vécu à Rome pendant le premier Congrès mondial sur la promotion de la pastorale des Droits Humains, je poursuis mon rapport sur ces heures importantes.

AUDIENCE PAPALE

Le point culminant du Congrès fut l'audience que nous accorda le Saint Père, le samedi 4 juillet, quarantième anniversaire de son ordination épiscopale. Le message du pape au Congrès reprenait plusieurs thèmes qu'il a traités depuis sa première encyclique, *Redemptor Hominis*, en 1979 : « Il m'a toujours paru important d'accorder une attention spéciale à la défense et à la promotion de la dignité des personnes et de leurs droits, à toutes les étapes de leur vie, et quel que soit le contexte politique, social, économique ou culturel. » Comme l'a relevé le Saint Père, « tout acte qui foule aux pieds la dignité du genre humain et qui brime les possibilités d'épanouissement de la personne est un acte contraire au plan de Dieu sur l'homme et sur toute la création. » Le pape s'inquiète tout particulièrement des conditions économiques et sociales où vivent les gens, car celles-ci restreignent souvent l'application de bon nombre de droits humains. Il a même souligné « la persistance de l'extrême pauvreté, dans le monde, un véritable scandale », pour reprendre ses mots. « La nouvelle architecture de l'économie à l'échelle mondiale doit s'appuyer sur le fondement de la dignité et des droits de la personne, en particulier sur le droit au travail et à la protection des travailleurs ». En conclusion, le pape a souligné que « de par sa nature même, le ministère pastoral pour les droits humains doit être relié de manière spéciale à la dimension spirituelle et transcendante de la personne ». À cet égard, il a réaffirmé « l'obligation de protéger et de promouvoir le droit à la liberté de religion... Je lance un appel aux leaders du monde... pour qu'ils garantissent la reconnaissance concrète de ce droit à chacun de leurs citoyens. »

RECOMMANDATIONS

Le Congrès s'est terminé sur une série de recommandations et d'intuitions que j'aimerais partager avec les membres de la Conférence des Évêques catholiques du Canada (CÉCC). Il a semblé tout particulièrement important aux participants d'attirer l'attention de l'Église sur les points suivants. Le Congrès réaffirme que les droits humains sont universels, indivisibles, interdépendants et interreliés (Déclaration et Programme d'action de Vienne, 1993). En ce sens, les participants ont salué la tenue de cette rencontre, non seulement parce qu'elle soulignait le cinquantième anniversaire de la Déclaration universelle, mais parce qu'elle aura été l'occasion, cinq ans après la Conférence des Nations unies à Vienne, de mesurer le progrès accompli par la communauté internationale dans la défense et la promotion des droits de la personne. Les participants se sont réjouis de voir le Saint Père, lors de l'audience qu'il nous accorda, réitérer son appui aux efforts qui se poursuivent dans le cadre d'une autre série de rencontres à Rome, pour créer un Tribunal pénal international qui jugerait quatre types de crimes: crimes de guerre, crimes contre l'humanité, génocide et agression.

ÉDUCATION AUX DROITS HUMAINS

Tous les groupes de travail ont relevé la nécessité d'offrir une meilleure information sur les questions de droits humains et sur l'enseignement social catholique dans les institutions d'enseignement catholiques, en particulier dans les séminaires. L'assemblée a convenu qu'il faudrait éviter d'appliquer deux poids, deux

mesures dans notre discours et dans notre ministère en matière de droits humains. Moins nous arrivons à appliquer à nos propres structures et méthodes de travail des modèles justes et inclusifs, moins nous sommes en mesure d'intervenir pour défendre les droits de la personne. Plusieurs ateliers, par exemple, ont critiqué le fait que le congrès ait organisé deux tables rondes exclusivement masculines alors qu'il n'y avait aucune représentante féminine. Il ne manque pas dans l'Église de femmes d'une grande crédibilité qui oeuvrent en pastorale des droits humains et dont la voix doit être entendue.

DROITS DE 3^{ÈME} GÉNÉRATION

Compte tenu qu'il s'agissait d'une première rencontre de ce genre, on ne peut qu'être satisfait du travail accompli, mais nous avons reconnu qu'il n'avait guère été question de ce qu'on appelle les droits humains « de la troisième génération ». Dans sa lettre pour la Journée mondiale de la paix 1990, par exemple, le Saint Père recommandait d'inclure le droit à un environnement propre parmi les droits humains qui font l'objet de notre travail de défense, mais le sujet fut à peine évoqué au cours du congrès. En organisant une rencontre comme celle-là, le Conseil pontifical Justice et Paix a créé certaines attentes pour l'avenir. Ainsi, plusieurs ateliers ont demandé que le Conseil voit à établir de meilleures communications avec les Conférences épiscopales, surtout sur les dossiers d'intérêt commun. On a aussi laissé entendre que, pour améliorer nos interventions, en particulier la campagne menée auprès des institutions internationales au sujet de la dette internationale des pays les plus pauvres, le Conseil doit jouer un rôle majeur pour coordonner les efforts des catholiques.

DEUXIÈME CONGRÈS?

Enfin, plusieurs participants ont suggéré la tenue d'une deuxième rencontre de ce genre dans les deux ou trois prochaines années. Pour évaluer le progrès accompli et élaborer de meilleures stratégies conjointes, il est souvent essentiel de se rencontrer. C'est ainsi que les conférences épiscopales latino-américaines, par l'entremise de leur instance régionale, le CELAM, ont déjà organisé deux rencontres sur la pastorale des droits humains en 1994 et 1997. Je me suis demandé si les évêques canadiens ne pourraient pas s'engager à assurer l'organisation d'une rencontre comme celle-là en 2000 ou 2001. Bonne semaine!

+ François Thibodeau ym

+ François Thibodeau, c.j.m.
Évêque d'Edmundston

« Quelques mots de notre Évêque » (02 septembre 1998)